N° D'IMPRIMÉ C71382182

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSÉCURITÉ CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	13/05/2026	26108300

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

12/07/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S013C326

(9) RAISON SOCIALE : CTA DES ESTROUBLANS

(3) COORDONNÉES : 20 AVENUE DE LONDRES
ZI LES ESTROUBLANS
13127 VITROLLES
Tél : 04.42.79.64.33

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 013C1635

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GG-560-AR (F)	28/04/2022	28/04/2022

Marque	Désignation commerciale
VOLKSWAGEN	ID.4 PRO 150 KW

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
WVGZZZE2ZNP034488	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
M10VWGVPY49H883	EL

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :
4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG

Défaillances mineures :
3.5.1.a.1. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Mauvais fonctionnement

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

16417

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-0.3 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	3 %		0 %	
Forces verticales :	990 daN		1121 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	374 daN	355 daN	438 daN	405 daN
Déséquilibre (<20%) :	6 %		8 %	
Forces de freinage (efficacité) :	374 daN	355 daN	438 daN	405 daN
Taux d'efficacité global (≥58 %) : 74 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 35 %				
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-2.7 %	-2.0 %		